



Déblocage de fonds prêt immobilier

Par **Jess97490**, le 21/11/2023 à 11:51

Bonjour,

J'ai contracté avec une banque un prêt immobilier pour une construction en CCMI.

La banque a déjà débloqué 3 appels de fond mais n'a pas vérifié au préalable l'obtention de la garantie de livraison.

A ce jour, la banque me réclame ce justificatif que je n'ai pas en ma possession.

Peuvent-ils arrêter le déblocage des fonds futurs?

En vous remerciant par avance de vos réponses.

Par **Visiteur**, le 21/11/2023 à 12:46

Bonjour,

Il faut respecter le contrat.

Si ce justificatif est obligatoire, les fonds futurs ne seront pas versés. Et même pire, la déchéance du crédit peut être prononcée, ce qui veut dire que vous devrez tout rembourser immédiatement.

Par **Visiteur**, le 21/11/2023 à 12:47

PS : ce sujet n'est pas du droit administratif.

Par **Marck.ESP**, le 21/11/2023 à 17:12

Bienvenue

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34253>

Avez vous réclamé cette attestation au constructeur ?